



*Direction de l'animation
et des relations avec la population
Service des actions culturelles
et de la vie associative*

Tél. 03 20 66 58 09

DECISION

DEC/2024/CL/80

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu le spectacle pyrotechnique, programmé le Samedi 13 juillet Grand' Place 59510 HEM,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat d'engagement de la prestation susmentionné pour un montant de 12 495.00€ TTC.

ARTICLE 2 : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours. (Service 420 fonction 3392 nature 6232)

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable Public du service de gestion comptable de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Hem, le 15 mars 2024



Maire de HEM

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



DGS

Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr - contact@ville-hem.fr

Mairie de Hem, le 13 Juillet 2024

VILLE DE HEM

Hôtel de Ville de Hem
Service Evénementiel
42 Rue du Général Leclerc
59510 Hem

Contrat d'engagement - 13 Juillet 2024

Harnes, le 13 Mars 2024

Fiche Technique - Organisation de notre intervention :

Fiche Technique destinée au service de l'organisation :

- Prévoir l'inaccessibilité à la zone de tir au public / Prévoir le placardage des arrêtés et des panonceaux interdisant la zone de tir au public
- Prévoir 100 sacs poubelles (100 litres), pour le ramassage des principaux déchets pyrotechniques notamment (à remettre aux techniciens).
- Prévoir au moins un point d'accueil secours (aux abords de la zone public).
- Prévoir au moins 4 extincteurs de type ABC.
- Prévoir une surveillance de la zone de tir pendant la réalisation du spectacle
- Prévoir une régie couverte style barnum pliant (3m x 3m).
- Selon l'usage, l'organisateur mettra à disposition des techniciens 12 repas pour le midi (x5), pour le soir (x7) et des boissons (jus de fruits, eau, etc, pas d'alcool) en quantité suffisante.

Organisation de notre intervention

- Prévoir l'accès aux techniciens dès 10h00 / 10h30 (A définir).
- Prévoir l'accès des véhicules destinés pour l'événement (notamment aux restrictions d'accès, « portail-bornes-barrières anti-hommes » ...)
- Vérification du périmètre de sécurité
- Vérifications, préparations et implantations du matériel de tir
- Implantation des pièces pyrotechniques, mise en place des protections pour les artifices contre les intempéries.
- Mise en liaisons pyrotechniques, branchements, mise en sécurité de l'ensemble du site et tests généraux.
- Attente de l'ordre de tir pour la mise à feu du spectacle
- Début du spectacle selon horaire fixé
- Démontage et évacuation des principaux déchets après spectacle.

« Les conditions énoncées ci-dessus permettent une mise en place aisée. Si l'une d'elles ne peut être remplie, n'hésitez pas à nous prévenir afin d'envisager une autre solution »

L'organisateur :

A : Hem, le

Le :

16 MARS 2024



Le Prestataire :

SARL Régie Fête Pyrotechnie
A : Harnes
16 Chemin de la Goule, HARNES 62440
Date : 13 Mars 2024 N° 114108
TVA : FR 62434404364 APE : 9329 Z
SIREN : 43440436400011